CHARTE DES TERRASSES DE CAFÉS ET DE RESTAURANTS

PAYS DUNOIS

AMO - CONSEILS - AUDIT

Programme : Charte des terrasses de cafés et de restaurants sur le Pays Dunois

Maître d'ouvrage : Syndicat du Pays Dunois

Bureaux d'études VRD et Paysagiste : En Perspective Urbanisme et Aménagement

Année de réalisation : 2014

Nature de la mission : Audit et conseils

Le syndicat du Pays Dunois, en partenariat avec les commerçants a souhaité élaborer une charte de qualité pour les occupations du domaine public. Pour Philippe Vigier, président du syndicat, cette charte a pour mission de conforter l'attractivité commerciale en améliorant l'esthétique des terrasses qui constituent des composantes essentielles du décor urbain.

Les terrasses et les mobiliers commerciaux doivent contribuer à renforcer l'attrait touristique, commercial et culturel. Les terrasses sont des lieux de vie et de convivialité qui participent au bien-vivre ensemble et contribuent à l'animation des centres-bourgs.

Cette charte prend en compte les contraintes réglementaires concernant la sécurité des passants et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La définition des principes d'aménagement et d'embellissement basés sur des références en termes de formes, de matériaux, de couleurs et guidés par la sobriété, la simplicité, la durabilité, est un enjeu de cette charte.

En Perspective Urbanisme et Aménagement
4 bis rue Saint Barthélémy, 28000 Chartres
Tél : 02 37 30 26 75

Mél : agence@enperspective-urba.com
Web : www.enperspective-urba.com